

double RIT P 224 P

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

BULLETIN DU CANGE

ARCHIVVM

LATINITATIS MEDII AEVI

CONSOCIATARVM ACADEMIARVM AVSPICIIIS CONDITVM



« CRASSANTUS » OU « CRAXANTUS »

NOM DU CRAPAUD

CHEZ EUCHERIA ET AILLEURS

PAR

ANTOINE THOMAS



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS (VI^e)

1927

[ne pouvant pas être mis dans le commerce]

Bibliothèque Maison de l'Orient



139816

« CRASSANTUS » OU « CRAXANTUS »

NOM DU CRAPAUD

CHEZ EUCHERIA ET AILLEURS¹

Il a suffi à Arvers d'un sonnet, quatorze vers, pour s'immortaliser; tout le reste de son œuvre poétique est oublié. Le nom de la poétesse Eucheria brave l'oubli, depuis quelque quatorze ou quinze siècles, grâce à seize distiques recueillis par l'Anthologie latine, et qu'elle a pour ainsi dire signés dans la « pointe » finale :

Rusticus et servus tunc petat *Eucheriam*.

Ce n'est pas la gloire, sans doute, mais c'est un privilège enviable que d'avoir une place assurée parmi les *Poetae latini minores*, voire un article spécial non seulement dans les encyclopédies consacrées à la philologie antique, mais jusque dans la Biographie Didot.

La courte poésie d'Eucheria appartient au genre de l'épigramme, encore que Wernsdorf l'ait classée dans le genre satirique. Elle date au plus tard du vi^e siècle, puisque Julien, évêque de Tolède, mort en 690, cite le v. 31 dans sa grammaire; mais c'est beaucoup s'aventurer que d'assigner rigoureusement le v^e siècle à la carrière de notre poétesse, comme le fait le chanoine U. Chevalier dans son *Répertoire des sources historiques du moyen âge, Bio-bibliographie*, où on lit : « *Eucheria*, femme poète en Gaule, v^e siècle ». Je la croirais plutôt contemporaine de Fortunat que de Sidoine Apollinaire. Avant de traiter la même question de lexicographie indiquée dans le titre de cet article, je rappellerai que l'épigramme d'Eucheria est un jeu d'esprit, inspiré de quelques vers de Virgile, d'Horace et de Martial, qui consiste à énumérer successivement de nombreux objets, produits de la nature ou de

1. Lecture faite à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 27 août 1926.



l'art, en les opposant deux à deux, pour éconduire finalement un prétendant indésirable. On pourrait l'intituler : *Mariages contre nature*.

Cette opposition se marque très nettement dans le v. 17, où se trouve le substantif *crassantus*, considéré jusqu'ici comme un ἄπαξ, et dans le vers suivant :

Auratam *crassantus* amet, saxatilis anguem ;
Limacem pariter nunc sibi tructa petat.

Le premier éditeur, Pierre Pithou¹, ne s'est soucié ni de présenter au lecteur *crassantus* ni même de placer une virgule entre *amet* et *saxatilis*. Mabillon², venu ensuite et travaillant d'après un autre manuscrit, sans même connaître l'édition de son devancier, est resté coi lui aussi. Du Cange, moins réservé, est allé de l'avant : il a admis *crassantus* dans son *Glossarium*³ et, ne se rendant pas compte des intentions de l'auteur, que l'absence de ponctuation lui masquait, il a traduit au jugé par : « Piscis species ». Avec Burmann, la critique s'éveille, mais trop présomptueuse. Reproduisant dans son texte le v. 17 tel qu'on l'avait imprimé avant lui, il met en note :

Haec inquinata videntur. Quid si legamus et distinguamus :
Auratam *cercyros* amet, saxatilis anguem⁴.

La virgule, c'est bien. Quant à la substitution de *cercyros* (grec κέρκυρος), nom d'un poisson de mer mentionné par Oppien, par Ovide et par Pline, à *crassantus*, elle n'est pas admissible. Wernsdorf a judicieusement repris l'excès de zèle de Burmann :

Burmannus legere vult *cercyros*, quia aurata timidissimus piscis, contra *cercyros* ferox in Halieutico dicitur. Ego vero hic auratae pisci non piscem alium, sed animal foedum et noxium opponi puto, ut deinceps saxatili anguis, et limax tructae. Igitur *crassantus* retineo, et sequiore latinitate sic ranam, bufonem vel stellionem dictum esse arbitror a *crassari*, quod ea aetate inflari, turgescere, notabat⁵.

Pourquoi s'est-il laissé mordre à la tarentule de l'étymologie ? Il

1. *Epigrammata et poemata vetera...* (Paris, 1590), p. 188.

2. *Vetera Analecta*, t. I (Paris, 1675), p. 367-8.

3. Paris, 1688.

4. *Anthologia vet. lat. epigr. et poematum*, t. II (Amsterdam, 1773), p. 407-10.

5. *Poetae latini minores*, t. III (Altenburg, 1782), p. 100.

n'est pas le seul, comme on le verra plus loin, ni le plus déraisonnable. En fin de compte, nous avons à choisir entre la grenouille, le crapaud et le lézard. Ce choix, qu'il n'était pas possible de faire au xviii^e siècle, une information plus étendue permet de le faire aujourd'hui.

Malgré l'exemple de Du Cange, les lexicographes ont beaucoup tardé à donner place dans leurs recueils au mot *crassantus*. Ni Facciolati ni Forcellini n'en ont eu cure. Furlanetto n'avait pas remarqué notre mot en temps voulu pour l'insérer dans l'édition, fort augmentée, du célèbre *Lexicon totius latinitatis* qu'il publia de 1827 à 1831; mais il le donna, en 1841, dans son *Appendix*, prenant résolument parti pour le sens de « crapaud », puisqu'il traduit notre mot par le latin classique *bufo*, et ajoutant, sans mettre en cause directement Wernsdorf : « ita videtur vocari, quia turgescit, h. e. crassatur ».

Moins tranchant, Theil, qui enrichit en le traduisant le « Grand Dictionnaire de la langue latine sur un nouveau plan » de Freund, lequel ne contenait pas dans son édition originale (t. I, publié en 1834) d'article *crassantus*, dit : « Grenouille ou crapaud ». Ceci en 1858, donc, vraisemblablement, d'après Furlanetto, mais avec plus de réserve.

On pense bien que Louis Quicherat, publiant en 1862, son *Addenda lexicis latinis*, n'ignorait pas l'*Appendix* de Furlanetto. Comme il s'en explique dans sa préface, il n'a pas hésité à admettre des mots qui figurent déjà chez son devancier quand il avait quelque chose de plus à en dire. Or, c'était le cas pour *crassantus*; on s'en aperçoit en lisant son article. Il traduit, comme Furlanetto, par « bufo », mais il ajoute : « In optimo codice, saec. X, *Biblioth. Imper.*, n. 8440, legitur *craxantus*, quod, respectu ad graecum verbum Κράζω, κράζουσι significare videtur *Rana*¹ ».

On peut dire, dans la même langue que Quicherat : *Adhuc sub iudice lis est*². Le *Lexique latin-français* d'Émile Chatelain, publié

1. F. Corradini (Padoue, 1864) a juxtaposé, sans prévenir le lecteur, Quicherat et Furlanetto. Le *Thesaurus linguae latinae*, en cours de publication en Allemagne, t. IV, col. 1101, enregistre (1895) *crassantus*, avec les var. *craxantus* et *crassantos* des mss. d'Eucheria, sans traduction, mais avec une courte note étymologique du prof. Thurneysen, dont je parlerai plus loin.

2. Il faut noter que De Vit a inséré un article ainsi conçu dans la nouvelle édition de Forcellini qu'il a donnée, de 1858 à 1874, et dont le t. II, qui contient cet article, est daté de 1861 : « CRASSANTUS, i. m. Est bufo, atque ita videtur vocari, quia turgescit; h. e. crassatur. *Eucher. Carm.*, 17. Auratam crassantus amet, saxa-

en 1882, a un article ainsi conçu : « *Crassantus* ? *i*, m. crapaud, grenouille » ; mais la quarante-deuxième édition du « *Dictionnaire latin-français* par L. Quicherat et A. Daveluy », revue et corrigée par le même Chatelain, modifie ainsi l'article, donnant à la fois plus et moins : « *Crassantus* ou *craxantus*, *i*, m. EUCHERIA, 17, crapaud ». Pas d'article correspondant dans le « *Nouveau Dictionnaire latin-français*, par Eugène Benoist et Henri Goelzer » (3^e édition, 1903).

Je suis heureux de proclamer tout de suite que l'opinion de Quicherat-Daveluy-Chatelain est la bonne. Il me reste à le démontrer.

Pour mettre la grenouille hors de cause, je puis produire un exemple nouveau de ce rare vocable, trouvé par moi, en juillet 1916, dans une compilation de recettes médicales, conservée seulement, à ma connaissance, dans le ms. Bibl. nat. lat. 10251, du ix^e ou du x^e siècle, où elle occupe les fol. 70-101, et débute par ce simple titre : *Incipit Liber medicinalis*, sans préambule¹. Je ne saurais fixer rigoureusement la date de la rédaction, mais un *terminus a quo* est fourni par la formule d'une *confectio de polipodio... quem utebatur rex Euricus*², dont l'auteur ne peut avoir en vue que le célèbre Euric, législateur des Visigoths, qui régna de 466 à 484. D'autre part, l'emploi de quelques mots d'origine germanique (notamment *filtrum*, feutre, *fumolono*, houblon, *stapupus* ou *stoupus*, petite mesure pour le vin, et *walda*, gaude) engagerait plutôt à faire descendre la date jusqu'au vi^e ou vii^e siècle. Voici le chapitre entier, qui permettra de juger de la langue; il porte le n^o XXVI dans le manuscrit, fol. 82 v^o :

POTIONE AD IPSOS [QUI] INFRA CORDIA (*sic*) VERMES HABENT.

Erba basilirica³, qui (*sic*) nasitur (*sic*) per montes in loca arida, ubi petra minuta est; folia habet porro simile (*sic*), satis minutos (*sic*), radix

tilis anguem. Cf. *Wernsd. Poet. Min. ad h. l.*, coll. *Burmamn. in Anthol. Lat.*, t. II, p. 409. In quodam *Cod. Ms. sec. x. Biblioth. Imper. Paris.*, n. 8440, legitur *craxantus*, ratiōne fortasse habita verbi græci κρᾶζω. Cf. CRACO et CROCIO ».

1. Le D^r Ch. Daremberg s'en était procuré une copie, qui est conservée dans la bibliothèque de l'Académie de médecine de Paris sous le n^o 422.

2. Ms. cité, fol. 83 v^o : « Ad omnes humores deponendas (*sic*)... Item alia *confectio de polipodio quem (*sic*) dedit Aroin & ernop (*sic*) in liminus (*sic*) Tolosa (*sic*), quem (*sic*) utebatur rex Euricus ». Je n'ai aucune explication à proposer pour le mystérieux *fernop*.*

3. Ce nom de plante revient plusieurs fois dans le *Liber medicinalis*; je ne l'ai pas trouvé ailleurs, et je ne saurais l'identifier avec certitude.

ejus crispa. Colligis hanc herbam, diligenter teris et comiscas (*sic*) cum olle (*sic, pour oleo*); calice pleno dabis bibere. Si verum (*sic, le m final représenté par une barre au-dessus de l'u*) ipsa die jactaverit, priusquam manducet calido bibat de vino aut exopera (*sic, pour oxypora*), aut juscello (*sic*) accipiat. *Ranas et crassantes* hec potio expellere solet.

L'association de *ranas* et de *crassantes* prouve manifestement que l'auteur a en vue deux animaux distincts, et que le second de ces mots ne peut pas s'entendre de la grenouille. Quant à l'accusatif pluriel *crassantes*, pour *crassantos*, il est probablement dû au scribe, qui écrit, comme on a pu le remarquer, *vermum* pour *vermem*. Les voyelles post-toniques, autres que l'*a*, étant alors en voie de disparition, leur confusion était facile, et l'auteur peut l'avoir commise lui-même aussi bien que le scribe.

Reste à voir si ce mot *crassantus* ou *craxantus* n'a pas survécu dans quelque une des langues romanes, et, s'il en est ainsi, quel est le sens qui lui est attribué : cela tranchera la question pendante entre le crapaud et le lézard. En fait, le provençal médiéval connaît le mot *graiissan* au sens de « crapaud ». Le *Lexique roman* de Raynouard, au t. III (publié en 1844), p. 499, a l'article suivant :

GRAISSAN, GRAIXANT, *s. m.*, crapaud.

Graissans ni serps que s'amola

No m fai espaven.

MARCABRUS : Pus la fuelha.

Dyable no pot suffrir la bona odor del enguen de misericordia, aytan pauc com *graixant* la odor de razi.

V. et Vert., fol. 74; 2^e Ms.

Raynouard, ignorant le latin *crassantus*, ne donne pas d'étymologie et ne fait aucun rapprochement.

Le texte de Marcabru ne comporte pas, pour le sens, de précision rigoureuse. Au point de vue de la forme, notons que, d'après l'édition publiée par le D^r Dejeanne¹, sur les sept manuscrits qui nous ont transmis cette pièce, l'un des meilleurs, exécuté au commencement du xiv^e siècle dans la région de Toulouse, le B. N. fr. 856, porte *crayssans* (éd. citée, p. 187), conservant l'initiale sourde du latin.

1. *Poésies complètes du troubadour Marcabru* (Toulouse, Privat, 1909, t. XII, 1^{re} série, de la *Bibliothèque méridionale*).

Avec le texte en prose désigné par le titre de *V[ices] et Vert[us]*, et emprunté au manuscrit actuellement coté à la Bibliothèque nationale franç. 2427, nous tenons le moyen de préciser le sens¹. En effet, nous avons affaire à une version provençale du traité célèbre d'un dominicain français, frère Laurent, *La Somme le roi*². En nous reportant au ms. B. N. fr. 1824, fol. 118, nous y trouvons le texte que le traducteur provençal avait sous les yeux. Le passage y est ainsi conçu : « Il [le diable] ne puet soffrir la bone odor de tel oignement ne que li *botereaus* l'odour de la vigne ». Le mot *botereaus* (cas sujet singulier de *boterel*, diminutif de *bot*) s'applique incontestablement et exclusivement au crapaud. Simple et diminutif sont d'ailleurs encore usités aujourd'hui dans maints patois de langue d'oïl avec ce même sens³.

Je puis citer, en outre, grâce à une communication de mon confrère Alfred Jeanroy, un troisième exemple (écrit *graichanz*⁴) dans le Mystère de sainte Agnès; il n'a pas été relevé par Emil Levy, bien que ce mystère, du commencement du xiv^e siècle, ait été publié, dès 1859, par K. Bartsch, lequel a justement rapproché *graichanz* de l'article de Raynouard :

Emfra colobras la metrem
Es aura i poinenz grifons
E *graichanz* es es[c]orpions (v. 843-5).

Le professeur Meyer-Lübke a le mérite d'avoir indiqué le rapport de l'ancien provençal *graiissan* (qu'il écrit conventionnellement *graisan*) avec *crassantus*⁵; mais il ne le présente pas comme je le vois. En effet, il se contente d'affronter le latin *crassantus* et le provençal *graiissan*, en faisant appel à une contamination avec le latin vulgaire **crassia* « graisse », pour expliquer l'*i* du provençal; or, il me paraît évident que cet *i* est sorti du *x* que possède la variante *craxantus*⁶.

1. Il faut noter que le ms. cité porte *greixant*, et non *graiçant*.

2. Cf. *Hist. litt. de la France*, t. XIX, p. 397-405, et G. Paris, *Littér. franç. au moyen âge*, 5^e éd. (Paris, 1914), § 157.

3. Cf. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue française*, t. I (1880), p. 692-693, art. *bot* 1 et *boterel*; Rolland, *Faune pop.*, III (1881), 46, et XI (1910), 87-8; Gilliéron et Edmont, *Atlas ling. de la France*, carte 346 (*crapaud*).

4. Pour la graphie, cf. dans le même texte *yches*, « sortez » (v. 554), où le *ch* correspond au *x* du lat. *exire*.

5. Je repousse d'ailleurs l'idée de rattacher à *craxantus*, en supposant une substitution de suffixe, le franç. *graisset*, nom dialectal de la rainette commune.

6. *Rom. etym. Wörterb.*, n° 2297 (fasc. publié en 1911).

Cette variante s'affirme solidement, dès une époque reculée, dans la toponymie médiévale du midi de la France. Un acte du commencement du ix^e siècle, copié dans le cartulaire de l'abbaye de Gellone (aujourd'hui Saint-Guillem-du-Désert, cant. d'Aniane, arr. de Montpellier), mentionne un « villarem quem vocant *Graixantarias*¹ », nom de lieu qui n'a pas été encore identifié avec certitude². Dans un acte du milieu du xii^e siècle, relatif à l'Albigeois, on lit : « La strada que mou de Darniz (auj. *Darnis* ou *Dernis*, comm. de Montirat, cant. de Monestiés, arr. d'Albi) e va drec a *Graissanteira*, et de *Graissanteira* e Fontcuberta³ ». Peut-être avons-nous le même nom, un peu altéré, dans *Grasentières*, lieu dit de la comm. de Fontiès-Cabardès, cant. de Saissac, arr. de Carcassonne, énoncé en 1269 « terminale quod dicitur *Grasentieyras*⁴ ». Les deux premiers, en tout cas, correspondent sémantiquement à ceux qui, dans le nord de la France, s'énoncent *La Crapaudière*, *La Crapotière*.

En tant que nom du crapaud, *craxantus* est-il encore représenté dans quelque patois de France? Pour le domaine de la langue d'oïl, on peut répondre non, sans hésiter; pour la langue d'oc, il est permis de tergiverser. Si l'*Atlas linguistique* de Gilliéron et Edmont est muet, son silence ne préjuge pas la réponse, étant donné les conditions dans lesquelles a été faite l'enquête d'où il est sorti. Mistral enregistre *grasan*, qu'il identifie avec le « roman » *graiissan*, comme « vieux » et particulier au Languedoc; il signale, en outre, le nom de lieu *Canto-Greissan*, francisé en *Cantegraissan*, près de Bernis (Gard), nom qui ne figure pas dans le *Dict. top. du Gard* de Germer-Durand et qui, d'ailleurs, ne suffit pas à prouver la vitalité de *graiissan* comme nom usuel du crapaud. Rolland déclare à deux reprises que le crapaud porte le nom de

1. Édité. Alaus, Cassan et Meynial (Montpellier, 1898), p. 5, acte IV.

2. Eug. Thomas, *Dict. top. de l'Hérault* (Paris, p. 77), a, le premier, donné la bonne leçon (altérée en *Graixamarias* par Mabillon, le *Gallia christiana* et l'*Hist. de Languedoc* de Vaissète et Devic), mais il s'est trompé en identifiant *Graixantarias* avec *Graissessac*, cant. de Bédarieux, arr. de Béziers.

3. Texte publié d'après l'original par C. Brunel, *Chartes provençales...* (Paris, 1926), p. 61. Edmond Cabié (*Chartes du prieuré de Ségur*, Albi, 1889, p. 33, DD) a imprimé *Grassanteira* dans la première mention, d'après une copie des Bénédictins, que l'original disqualifie. Mon confrère Portal, archiviste du Tarn, n'a pu retrouver dans le cadastre de la région indiquée ni *Graissanteira* ni *Fontcuberta*. Je ne le remercie pas moins cordialement de la peine qu'il a prise pour satisfaire ma curiosité.

4. Abbé Sabarthès, *Dict. top. de l'Aude*, p. 171.



grazan dans le Gard, en invoquant le témoignage de P. Fesquet, jadis pasteur à Colognac¹. Il publie d'ailleurs un conte populaire, fourni par ce pasteur, intitulé : « Lou reinar e lou grapau », dans lequel *grazan* paraît trois fois à la place de *grapau* (notons que *sabau* fait aussi concurrence à *grapau* dans le même conte), plutôt comme un sobriquet que comme un véritable synonyme. Fesquet lui-même a signalé ce mot *grazan* comme un des « termes rares » que « l'étude des dictons, des contes et des chants de la région cévenole fait découvrir » (*Rev. des langues romanes*, 3^e série, t. II, 1879, p. 175). Je m'étonne pourtant que ce nom ait échappé au diligent abbé de Sauvages, auteur d'un *Dict. languedocien-français* dont la première édition a paru en 1753, lequel était d'Alais, et à ses continuateurs et émules².

En dehors de la France, l'ancien catalan connaît le même mot que l'ancien provençal. La preuve en est fournie par une version catalane de la *Somme le roi* de frère Laurent, dont notre Bibliothèque nationale possède un manuscrit, inscrit dans le fonds espagnol sous le n^o 247. Dans ce manuscrit, au fol. 127, la phrase citée ci-dessus d'après Raynouard se lit ainsi :

Lo Diable no pot soferir neguna bona odor del enguent de misericordia, aytant poc com lo *grexant* fa la odor del raym com florex.

Mon ancien élève A. Griera, qui dirige la publication d'un magistral *Atlas lingüistic de Catalunya*, m'apprend que ce mot a survécu jusqu'à nos jours dans le patois de Banyoles, province de Gerona, sous la forme *grechandú*, paroxytonique, où la désinence primitive *ant-* a été altérée en *and-*, et où le sens de « crapaud » a fait place à celui de « têtard », en catalan courant *capgros*.

1. *Faune pop.*, III, 46, et XI, 86.

2. Une enquête assez longue à laquelle je me suis livré récemment (et pour laquelle je tiens à exprimer mes vifs remerciements à MM. Léonard, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, Chamson, rédacteur à la Chambre des députés, Chobaut, archiviste du Gard, Puech, membre de l'Institut, Jules Gal, inspecteur général de l'Instruction publique en retraite, à Nîmes, et à M. le secrétaire de la mairie de Bernis) a établi que ni *graiissan* ni *grazan* (mot dont le rapport avec *graiissan* n'est pas certain) ne sont employés actuellement dans le patois du Gard pour désigner le crapaud, et que si l'existence du nom de lieu-dit francisé *Cantegraissan*, appliqué à un terrain marécageux sur les bords du Vistre, dans la commune de Bernis, est incontestable, les habitants de cette commune ont perdu toute conscience de la signification du mot *graiissan*, qui forme le second élément de ce nom, lequel est analogue aux noms composés, du type *Canterane* (en prov.), *Chanteraine* (en franç.), qui pullulent en France.

Est-il possible de déterminer l'étymologie de *crassantus* ou *craxantus*? Question délicate. Dans le *Thesaurus linguae latinae*, passant sous silence ce qui a été dit par les lexicographes dont j'ai parlé, Thurneysen renvoie seulement, en ayant l'air de l'approuver, à un passage d'un livre d'Otto Keller qui a paru à Leipzig, en 1891, sous ce titre : *Lateinische Volksetymologie und Verwandtes*. J'ai lu attentivement le passage en question, et je n'y vois que chimères. Pour que le lecteur puisse juger si mon opinion est trop sévère, je reproduis textuellement ce qu'a dit Otto Keller, ne croyant pas nécessaire d'en souligner l'inanité :

Für diesem im ganzen selten Fall [lat. *t* = grec *θ*] ... wir können ... *transtrum* = θράνος, *triumphus* = θριάμβος, *coturnus* = κότορνος u. v. a., und namentlich auch *crassantus*, Feuerkröte = χρούσανθος beifügen, welches letzteres Wort bis jetzt, so viel ich weiss, noch von niemand erklärt worden ist ... Vgl. χρυσάνθεμον, Goldblume (Dioscor., III, 156), nach den Geoponica, II, 6, 24 und 30 = βατράχιον, Fraas, synopsis florae class. S. 213. Natürlich ist volksetymologische Anlehnung an *crassus* « dick » bei dem Krötennamen im Spiele (*op. laud.*, p. 303).

C'est dans une tout autre direction qu'il faut regarder, sinon pour expliquer linguistiquement le nom du crapaud, du moins pour le retrouver, gravé sur le marbre comme nom d'homme, avec *x* comme quatrième lettre, dès le début de l'ère chrétienne, soit dans la Gaule proprement dite, soit dans le Norique, dont la population était celtique.

Sur une inscription trouvée, en 1502, à Sanct Veit en Carinthie (ancien Norique), et publiée en dernier lieu par Mommsen, figure, entre autres noms, celui d'un esclave nommé *Craxantus*; les caractères, gravés sur un bouclier, paraissent remonter au règne de l'empereur Auguste¹.

En 1895, on a trouvé au Peu-Berland, comm. de Mauvières (Indre), sur le territoire des Bituriges, à peu de distance des Lemovices et des Pictones, un autel dédié *num[inibus] Au[gustū] et Genio Apol[linis] Atepomari* par *Jul[ius] Atrectus Craxanti fil[ius]* et par son fils. Grâce à l'entremise du P. C. de la Croix, l'autel a été donné au musée de Poitiers. L'inscription, signalée à l'Académie des Inscriptions (séance du 22 novembre 1895), a été

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. III, 2^e partie (1873), p. 602, n° 4815; le monument épigraphique a malheureusement disparu.



publiée dans la *Revue celtique*, XVII (1896), p. 35, par J.-A. Hild, qui déclare qu'elle ne peut guère être postérieure au règne de Tibère¹.

En consultant Holder² et le *Thesaurus linguae latinae*³, on constate que l'onomastique celtique connaît, à côté de *Craxantus*, des noms tels que *Craxa*, *Craxanius*, *Craxanus*, *Craxauco*, *Craxvillus* et *Craxsius*.

Je suis porté à croire que *Craxantus*, nom d'homme, est le nom même du crapaud, et cela pour deux raisons :

1° Le grec nous offre de même le nom du crapaud (φρύνη ou φρύνος) employé, sous la forme simple ou sous des formes dérivées, dans l'onomastique humaine : Φρύνη, Φρύνις, Φρυνίσκος, Φρύνιλος, Φρυνίων, Φρύνων, Φρυνώνδας.

2° Le latin de Gaule connaît au commencement du vi^e siècle un nom de petit poisson d'eau douce, mentionné dans l'*Epistula de observatione ciborum* d'Anthimus, qui offre la même désinence que *craxantus* :

trucanti (var. *truncanti*, *truncati*, *tracanti*, *troganti*) illi minuti pisciunculi assi vel frixi apti sunt pro fastidio⁴.

La bonne leçon est certainement *trucanti*, dont *troganti* est le représentant écrit selon la prononciation du latin vulgaire. V. Rose n'a su que dire de ce mot, mais J. Bauquier en a justement reconnu la survivance non seulement dans le provençal médiéval *tregan*, mais dans les patois méridionaux modernes⁵. Ce nom, sous des formes variables mais encore reconnaissables, est le plus souvent attribué au goujon (Gascogne, Languedoc, Quercy, Rouergue et Roussillon⁶).

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 1^{re} partie (1899), p. 171, n° 1318.

2. *Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, col. 1157.

3. *Supplementum*, fasc. IV, col. 694.

4. Édité. V. Rose, dans la coll. Teubner (Leipzig, 1877, p. 16, l. 6).

5. *Revue critique*, 1879, t. I, p. 165.

6. Cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, n° 8941 (*trucantus*), où il y a, comme de juste, un renvoi à la *Revue critique*, mais avec la traduction erronée par « Forelle », truite. Dans la *Revue des lang. rom.*, t. LVI (1913), Paul Barbier précise l'étendue régionale du type *trucantus*; mais, ignorant l'article de Bauquier et le texte d'Anthimus, il se livre à des considérations étymologiques sans valeur.